



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°37/2026  
SÉANCE N° 03 DU 4 MAI 2026

### COMMISSION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC – CONSTITUTION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 28 avril 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Jean-René Ladurée, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Patrice Morin, Manel Bentefrit, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven (jusqu'à 18 h 52), Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin- Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard (jusqu'à 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocaïl, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

#### Étaient représentés

Isabelle Jouault a donné pouvoir à Nicolas Deulofeu, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Christine Nadau, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Antoine Caplan a donné pouvoir à Laurent Paviot, Jérôme Lesteven a donné pouvoir à Agnès Camarena (à partir de 18 h 52), Samia Sultani-Vigneron a donné pouvoir à Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis a donné pouvoir à Agathe Laigle, Tony Echelard a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 50).

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Isabelle Fougeray et Tony Echelard ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 6 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2026

COMMISSION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) –  
CONSTITUTION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5,  
L2121-21, L2121-22 et L5211-1,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant la nécessité de constituer une commission relative aux délégations  
de service public,

Qu'aux termes des dispositions susvisées, la commission relative aux DSP est  
composée de 5 membres titulaires du conseil communautaire élus à la  
représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote  
préférentiel.

Qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en  
nombre égal à celui des membres titulaires,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans  
panachage ni vote préférentiel, la commission relative aux délégations de service  
public est composée de la manière suivante :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Claire LE CORNEC	Jean-René LADURÉE
Olivier BARRÉ	Jean-Pierre THIOT
Nadège DAVOUST	Éric PARIS
Julien BROCAIL	Jean-Marc CHANTEAU
Isabelle FOUGERAY	Patrick PAVARD

Une seule liste de titulaires et une seule liste de suppléants ont été déposées. Les  
listes sont élues à l'unanimité (75 votants – 75 votes exprimés – 75 pour).

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout  
document à cet effet.

Article 3

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault